

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 novembre 2025

PUBLIE LE :

21 NOV. 2025

Délibération n°251117-10 : Marché SID25K « traitement des déchets végétaux de
VALOSEINE » - signature

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le sept novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc KOKELKA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : CCPIF

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	9 jusqu'à la délibération n°9, 10 pour la délibération n°10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 jusqu'à la délibération n°9, 10 pour la délibération n°10

**OBJET : MARCHE SID25K « TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX DE VALOSEINE »
- SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du Syndicat en date du 12 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que l'actuel marché de traitement des déchets végétaux du périmètre ouest de la CU GPSEO, repris par VALOSEINE dans le cadre du transfert de compétences du 1^{er} juillet 2025, prend fin le 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que VALOSEINE a fait le choix de résilier au 31 décembre 2025, l'actuel marché de traitement des déchets végétaux en cours sur son périmètre historique de 22 communes ;

CONSIDERANT que le Syndicat a publié le 2 septembre 2025 le marché SID25 K « Traitement des déchets végétaux de Valoseine » selon le formalisme de l'appel d'offres ouvert, arrêtant pour date limite de remise des offres le 6 octobre 2025 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la publication, une offre unique a été réceptionnée pour les lots 1 et 2, et 2 offres ont été réceptionnées pour le lot 3 ; que ces offres ont été analysée conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'attribution du marché public SID25K « Traitement des déchets végétaux de VALOSEINE comme suit :

- Lot 1 « Ouest » à la société SAS PATRICE DUPILLE AGRICULTEUR, sise route du Tertre 78 200 FLACOURT, SIRET 407 756 923 00030 ;
- Lot 2 « Centre » à la société SEPUR SAS sise ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON, SIRET 350 050 589 0024000105,
- Lot 3 « Est » à la société VERT COMPOST, sise 4 Rue Saint Didier, 95 810 EPIAIS-RHUS, SIRET 390 738 946 00016 ;

Pour ces trois lots la durée du marché est d'un an, courant à compter du 1^{er} janvier 2026, reconductible tacitement 3 fois un an, soit une durée maximale de 4 ans, jusqu'au 31 décembre 2029

AUTORISE le Président à signer les marchés publics afférents, leurs avenants et tout document nécessaire à leur exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/11/2025

Transmis en préfecture et affiché le 21/11/2025.

Pour Extrait Conforme

Linda FORT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal